



Nationalite francaise

Par Manon

Bonjour , suite à un ajournement à 2 ans de ma demande de nationalité, j'ai adresse un recours hors delais (ce n'est pas de ma faute vu que que la décision ne m'a pas été notifié en temps , ils m'ont adresse un recommandé le 12 Avril 2017 j'étais en vacance , à mon retour je trouve la lettre retourner à reze puis j'ai demander une copie de cette décision , je reçois la repose en 27 septembre 2017 , le 29 septembre je renvoie mon courrier pour recours hiarchique,la début décembre je reçois une lettre recommandée d'où il rejette ma demande pour faute de délais .pourriez vous me conseiller stp. Je vous remercie d'avance. Cdt

Par florian15

Bonjour,

Si votre recours hiérarchique a été rejeté, vous pouvez contester cette décision devant le tribunal administratif selon la forme et le délai qui vous sont renseignés dans ce rejet.

Par Manon

Bonsoir, je vous remercie pour votre réponse , donc je ne pourrai pas contester à reze sans passer par recours devant le tribunal; et est ce que c obligatoire par un avocat .merci d'avance. Cdt

Par florian15

Bonjour,

A ce stade-là c'est pour le moins judicieux puisque si je ne m'abuse c'est le rejet du recours hiérarchique au ministre chargé des naturalisations qui doit être attaqué devant la juridiction compétente mettant en cause son excès de pouvoir, pas moins que ça !

Par consulter avocat

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le (+33) 09 70 40 80 87